



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 16

21 avril 1971

L'IMMIGRATION EN 1970

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Otto Lang, annonçait récemment que le Canada a reçu 147,713 immigrants en 1970. Ce nombre représente une diminution de 13,818, soit 8.6 pour cent, par rapport à 1969.

“Cette diminution de l'immigration en 1970, souligne le ministre, reflète notre situation économique et témoigne de la souplesse de nos critères de sélection face à une difficile situation de l'emploi. La stabilité de l'économie dans la plupart des pays de l'Europe de l'ouest a également contribué à la diminution de l'immigration provenant de cette région”.

La migration de 1970 a contribué à notre effectif ouvrier, 77,723 personnes, comparativement à 84,349 l'année précédente. Les autres étaient pour la plupart des personnes à charge ou des proches parrainés par des personnes déjà établies au Canada.

Du nombre de ceux qui arrivaient avec l'intention

de travailler au Canada, 22,412 étaient des professionnels ou des techniciens et 3,095 des administrateurs. Selon l'emploi projeté, les autres se classaient dans les catégories suivantes: 12,143 dans le travail de bureau; 3,030 dans le commerce et les finances; 7,852 dans les industries de service, et 22,006 dans la fabrication et la construction. On compte aussi 1,614 manoeuvres.

PAYS D'ORIGINE

Le pourcentage des Européens et des Asiatiques a fléchi tandis qu'il y a augmentation dans le nombre des immigrants venus de l'hémisphère occidental et d'Australasie. D'Afrique, le pourcentage est le même qu'en 1969.

Voici les dix principaux pays d'origine et le nombre des immigrants pour les années 1970 et 1969: La Grande-Bretagne 26,497 (31,977); les États-Unis 24,424 (22,785); l'Italie 8,533 (10,383); le Portugal 7,902 (7,182); la Grèce 6,327 (6,937); la Yougoslavie 5,672 (4,053); l'Inde 5,670 (5,395); la Chine 5,377 (8,272); la Trinité-et-Tobago 4,790 (5,631); la Jamaïque 4,659 (3,889).

L'EUROPE

L'Europe demeure encore la principale source de notre immigration puisque 75,609 (51.2%) du total nous sont venus d'Europe, en 1970, chiffre toutefois inférieur de 12,754 (ou 14.4%) par rapport à 1969. Le nombre d'immigrants en provenance de plusieurs pays d'Europe, dont la France et la Grande-Bretagne, a accusé un fléchissement important.

L'AFRIQUE

De l'Afrique sont venus 2,863 immigrants (2%) du total, au regard de 3,297 (et la même proportion) en 1969. Ce fléchissement de 434 personnes représente un chiffre inférieur de 13.2% par rapport à 1969. De 1,429 qu'ils étaient en 1969, les immigrants d'Égypte se chiffrent cette année par 913. De ce continent,

SOMMAIRE

L'immigration en 1970	1
Des locomotives pour l'Afrique	2
Nouveau câble sous-marin entre le Canada et la Grande-Bretagne	3
Instauration du code postal	3
Exposition itinérante de peintures françaises de la Galerie nationale	4
Élimination des pesticides	6
Subvention à l'Association dentaire	6
Le théâtre en plein air de Stratford	6
Fertilisation forestière	7
Travailleurs antillais au Canada	7
Emplois fédéraux pour les francophones	8
Aluminium en Inde	8

l'Égypte constitue toutefois la principale source; elle est suivie par l'Afrique du Sud avec 646 personnes.

L'ASIE

L'Asie a fourni 21,170 immigrants (14,3%) en 1970 au regard de 23,319 personnes en 1969. Suivent la mention du pays et le nombre d'immigrants: l'Inde 5,670 personnes, augmentation de 275 par rapport à 1969; la Chine 5,377 personnes, une diminution de 2,895 (ou 35%); les Philippines 3,240 personnes, une augmentation de 239, et le Pakistan 1,010, cinq de plus qu'en 1969.

L'AUSTRALASIE

De cette région sont venues 4,388 personnes (3% du total) en 1970, au regard de 4,414 (2,7%) en 1969.

L'AMÉRIQUE DU NORD ET L'AMÉRIQUE CENTRALE

Les immigrants venus de l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale se chiffrent par 37,795 (25,6% du total), au regard de 36,693 en 1969. Suit la mention des principaux pays: États-Unis 24,424, Trinité-et-Tobago 4,790 et Jamaïque 4,659.

L'AMÉRIQUE DU SUD

De l'Amérique du Sud 4,943 immigrants sont venus au Canada en 1970, (3,3% du total) au regard de 4,767 (3%) en 1969. La Guyane avec 2,090 immigrants vient en tête des pays de cette région.

RÉPARTITION PAR PROVINCE

La province d'Ontario a accueilli 80,732 (54,7%) immigrants en 1970 comparativement à 86,588 (53,6%) en 1969. Québec se classe au deuxième rang avec 23,261 (15,7%) au regard de 28,230 (17,5%) en 1969. La Colombie-Britannique suit avec 21,683 (14,6%) par rapport à 21,953 (13,5%) en 1969. Suivent: l'Alberta 10,405 (7,04%) en 1970 et 11,274 (6,9%) en 1969, les Prairies avec 17,940 (12,14%) comparativement à 20,146 (12,4%) en 1969 et les provinces de l'Atlantique avec 3,262 (2,2%) au regard de 4,420 (2,7%) en 1969.

La majorité des immigrants, 128,597 (86%), sont âgés de moins de 40 ans. Le total est réparti à peu près également entre personnes des deux sexes: 74,257 hommes et 73,456 femmes.

DES LOCOMOTIVES POUR L'AFRIQUE

“Plus de 3 millions d'heures salariées – l'équivalent du plein emploi pour 1,700 salariés canadiens durant une année – vont résulter au Canada même de deux prêts octroyés récemment par le Gouvernement canadien dans le cadre de sa coopération au développement de l'Afrique du Commonwealth”, a déclaré récemment le président de l'Agence canadienne de développement international, M. Paul Gérin-Lajoie, à l'occasion d'une visite des usines de la Cie MLW-Worthington dans Montréal-Est.

C'est cette entreprise canadienne qui a obtenu le contrat de construction des 89 locomotives que l'Afrique pourra se procurer grâce à ces prêts canadiens, et qui seront montées à Montréal en 1971 et en 1972 avec des pièces fabriquées non seulement dans la métropole canadienne mais dans le reste du pays.

Ces locomotives, a souligné M. Gérin-Lajoie, “vont non seulement fournir un apport essentiel à l'infrastructure ferroviaire de quatre pays africains en voie de développement, mais elles vont également fournir du travail à de nombreux ouvriers qualifiés de Montréal et d'autres régions de notre pays”.

Les deux prêts canadiens vont permettre à la Société des chemins de fer du Nigéria d'acheter 54 de ces locomotives, et à la Société des chemins de fer de l'Afrique orientale, 35, sans accroître le fardeau du service des dettes qui accable de nombreux pays en voie de développement. Il s'agit, en effet, de prêts sans intérêt à échéance de 50 ans, avec délai de dix ans pour le début d'amortissement. Durant son voyage en Afrique, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Mitchell Sharp, a signé, à Lagos, un accord de prêt de développement de 20 millions de dollars en faveur du Nigéria, et un autre accord ajoutant 1 million à un précédent prêt de 13 millions en faveur de la communauté est-africaine, qui comprend la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya.

La Cie MLW-Worthington Ltée de Montréal a obtenu l'adjudication des marchés à la suite d'un appel d'offres international auquel ont répondu des entreprises européennes, américaines et japonaises. La MLW a construit plus de 6,000 locomotives dans ses usines de Montréal depuis le tournant du siècle et estime que la production des matériaux, des pièces et des éléments finis (constituant un “contenu canadien” à plus de 80 pour cent) représentera 1,070,000 heures salariées à Montréal et 2,310,000 dans le reste du Canada chez ses quelque 600 fournisseurs. Ce total de 3,380,000 heures salariées est l'équivalent du plein emploi pour plus de 1,700 ouvriers durant un an. En outre, des équipes canadiennes seront envoyées en Afrique durant la période de garantie pour collaborer à l'entretien du matériel et pour former des équipes locales de relève.

Dans le domaine ferroviaire, le Canada, avec ses immenses espaces et son climat rigoureux par ses extrêmes, s'est acquis une expérience qui lui vaut un prestige tout à fait particulier sur le plan international. L'ACDI coopère avec la Direction internationale d'experts-conseils du National-Canadien pour faciliter, par la fourniture de conseillers canadiens, l'étude des problèmes et la modernisation des réseaux de chemins de fer de plusieurs pays africains. Quelque 40 conseillers de ce genre, spécialistes en étude des coûts d'opération, en exploitation, en analyse du trafic et en comptabilité auront ainsi contribué à l'amélioration des services ferroviaires du Nigéria, de la Zambie, du Botswana, de la Tanzanie, de l'Ouganda et du Kenya lorsque les programmes d'assistance canadienne dans ce domaine auront été réalisés.

NOUVEAU CÂBLE SOUS-MARIN ENTRE LE CANADA ET LA GRANDE-BRETAGNE

Le ministre des Communications, M. Eric W. Kierans a annoncé la signature d'un accord entre la Société canadienne des télécommunications transmarines et les Postes britanniques, pour la construction d'un nouveau câble téléphonique sous-marin, d'une très grande capacité, qui reliera le Canada et la Grande-Bretagne.

Voici le texte de la déclaration de M. Kierans, à la Chambre des communes, le 29 mars:

...La décision de construire le nouveau câble, cantat-2, se fonde sur les prévisions d'une croissance du marché de circuits transatlantiques, de 20 pour cent par an, pour les 15 prochaines années. On pense que la demande du Canada atteindra ainsi le chiffre de 4600 circuits vers 1985. L'augmentation de la composition directe de pays à pays, des deux côtés de l'Atlantique constitue un élément dynamique de cette croissance.

Cette entreprise bilatérale dans laquelle les investissements canadiens seront de l'ordre de 37 millions de dollars, fournira 1,800 nouveaux circuits téléphoniques sur le trajet de l'Atlantique Nord, entre le Canada, la Grande-Bretagne et l'Europe. Pour donner une idée de l'envergure de ce projet, disons que cantat-2 aura 400 circuits de plus que tous les câbles transatlantiques existants, qu'ils aboutissent dans notre pays ou aux États-Unis. Le coût du projet sera partagé également entre la SCTT et les Postes britanniques.

La mise en service de ce nouveau câble à grande capacité, qui reliera le Canada, d'un point en Nouvelle-Écosse, à l'Europe, en un point des Cornouailles, est prévue pour le début de 1974.

Cette nouvelle installation s'ajoutera aux cir-

cuits par câble et par satellite que la SCTT utilise actuellement pour assurer des télécommunications fiables et économiques entre le Canada et l'Europe. Cette entreprise, qui résulte de plusieurs mois de négociations entre la SCTT, les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère des Communications et leurs homologues britanniques, comporte d'importants avantages pour le Canada.

Parmi ceux-ci, on peut citer:

Une route commerciale de remplacement des circuits transatlantiques fournis par Intelsat, consortium international dont la SCTT est actionnaire;

une variété de technologies, qui signifie une plus grande sécurité pour nos communications transatlantiques; en d'autres termes, les dangers qui peuvent menacer les communications par satellite, comme les orages solaires, n'exercent pas d'influence sur les systèmes sous-marins;

un système compatible avec le système national de communication qui sera exploité par Télésat Canada; étant donné les retards qu'entraîne la transmission d'un signal en direction, puis en provenance d'un satellite placé à 22,000 milles au-dessus de la Terre, il n'est pas souhaitable de transmettre une conversation téléphonique par l'intermédiaire de deux bonds de satellite; cependant, il est tout à fait possible de combiner une transmission par câble transatlantique et une transmission par un satellite national.

Le nouveau câble fournira donc aux Canadiens des liaisons de télécommunication plus souples et plus fiables avec l'Europe.

INSTAURATION DU CODE POSTAL

C'est le 1er avril, à Ottawa, que le code postal a été inauguré au Canada.

D'ici au début de 1974, le code fera partie de chaque adresse postale canadienne de façon permanente. Le nouveau système sera instauré au Manitoba l'automne prochain. Viendront ensuite, la Saskatchewan, au printemps de 1972, les provinces atlantiques, à l'automne, et à la fin de l'année, la Colombie-Britannique. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest posséderont leur code au printemps de 1973, puis le Québec et le reste de l'Ontario, au début de 1974.

Le code se compose de caractères alphanumériques de composition uniforme, à savoir ANA NAN. Le "A", représente une lettre de l'alphabet, et le "N", un chiffre allant de 0 à 9. Un espace sépare les trois premiers caractères des trois derniers, par exemple: K2P OB6.

Le code renferme nombre de renseignements et peut même désigner un côté de rue compris entre deux intersections ou des éléments encore plus précis dans certains cas.

Le code a été conçu pour une durée d'au moins 30 ans, mais il servira probablement beaucoup plus longtemps; il est assez flexible pour faire face à l'accroissement et au déplacement de la population.

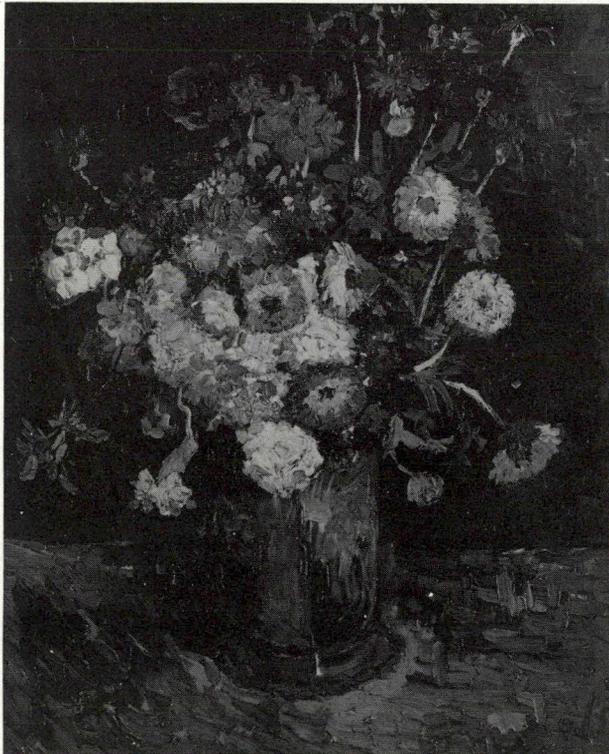
Pour assurer le bon fonctionnement du code postal dans tout le Canada, les Postes affecteront une somme de quelque 60 à 70 millions de dollars au poste de l'équipement, au cours des cinq prochaines années, dans les quinze villes où 85 pour cent de tout le courrier d'origine locale est déposé, soit Halifax, Québec, Montréal, Toronto, Ottawa, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, et Victoria.

Le courrier qui ne portera pas le code devra être trié manuellement.

EXPOSITIONS ITINÉRANTE DE PEINTURES FRANÇAISES DE LA GALERIE NATIONALE

La Galerie nationale du Canada présentera au cours des prochains mois en tournée dans l'Est du pays, une importante exposition de peintures françaises sélectionnées dans sa collection. Coordonnée par les Services extérieurs de la Galerie nationale, d'Ottawa, cette exposition intitulée "Peinture française: 1840-1924" compte 22 oeuvres d'artistes français, d'Eugène Delacroix (1798-1863) à Marc Chagall (1877-). C'est la *Dalhousie Art Gallery*, d'Halifax, qui a accueilli en premier l'exposition, du 24 février au 17 mars derniers.

L'exposition nous permet d'apprécier toute la variété de styles, de personnalités et d'attitudes qui caractérise ces soixante-quatorze ans d'art français. Du romantisme de Théodore Chassériau (1818-1856), à la fantaisie de Marc Chagall, elle couvre l'oeuvre des impressionnistes et post-impressionnistes qui jetèrent les bases de l'art abstrait du XXe siècle. Les tableaux suivants de la Galerie nationale figurent à l'exposition: *Portrait de Gustave Boyer* (1870/1871), de Cézanne; *Les rochers à Etretat* (1866), de Gustave Courbet; *Claude et Renée* (1902/1903), de Pierre-Auguste Renoir; *Rue près de l'Ermitage à Pontoise* (1875), de Camille Pissaro, et *Nature morte: fleurs (I)* (1886/1888), de Vincent Van Gogh.



Nature morte: fleurs (I)

Vincent Van Gogh



Portrait de femme

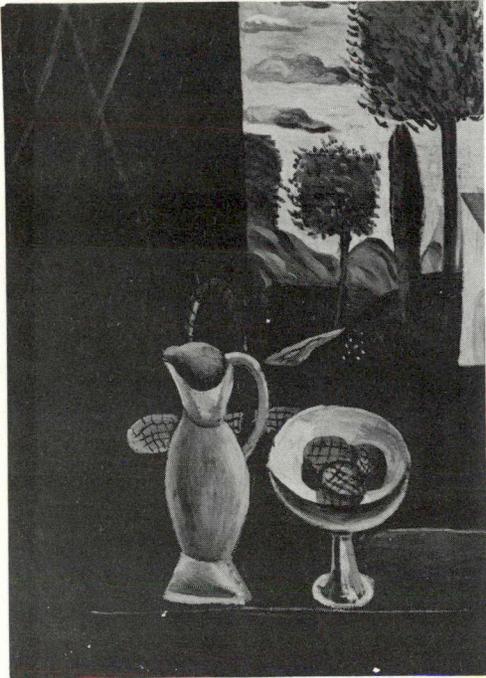
Edgar Degas

Cette exposition est présentée dans le cadre du programme national d'expositions itinérantes des Services extérieurs de la Galerie nationale. A titre de complément au catalogue de 36 pages amplement illustré et rédigé en anglais et en français, les Services éducatifs de la Galerie ont préparé dans les deux langues un commentaire écrit sur chaque tableau; une version sonore (enregistrée sur bande) de ces commentaires pourra être diffusée de temps à autre au cours de l'exposition; des membres des Services éducatifs participeront à la préparation de visites guidées de l'exposition dans tous les centres où elle sera présentée.

Après leur exposition à la *Dalhousie Art Gallery*, d'Halifax, les tableaux de "Peinture française: 1840-1924" ont été présentés à la *Memorial University Art Gallery*, de Saint-Jean (Terre-Neuve), du 23 mars au 8 avril; ils seront aussi présentés à la *Confederation Art Gallery and Museum*, de Charlottetown, (Île-du-Prince-Édouard), à la *Beaverbrook Art Gallery*, de Fredericton (Nouveau-Brunswick) et au Musée du Québec (Québec).

André Derain

Nature morte



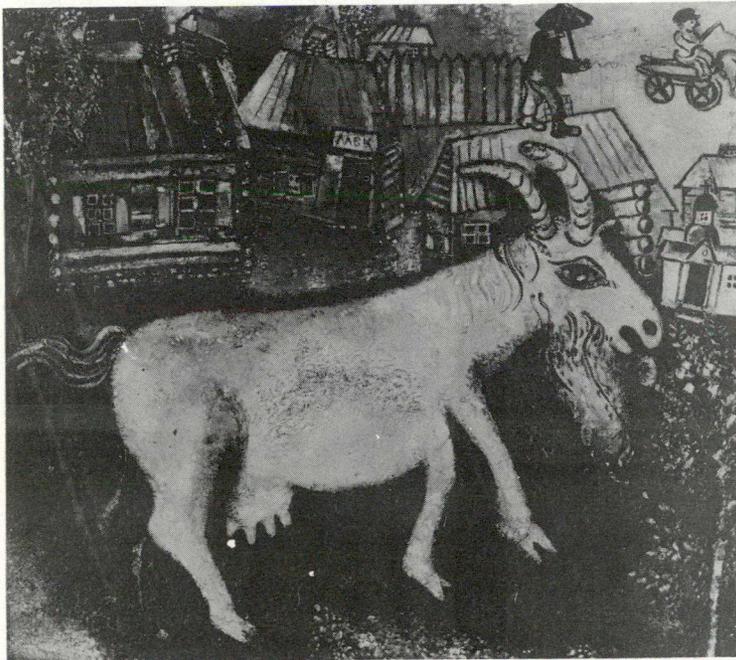
Les Rochers à Etretat

Gustave Courbet

Photos des pages 4 et 5 - Galerie nationale du Canada, Ottawa.

Marc Chagall

Souvenir de ma Jeunesse



Claude et Renée

Pierre-Auguste Renoir

ÉLIMINATION DES PESTICIDES

Le Canada sera cette année parmi les premières nations qui adoptent des mesures visant à détruire certains polluants de l'environnement.

Environ 107,000 gallons de diverses formes de DDT, utilisées auparavant par le ministère de la Défense nationale pour l'extermination des mouches piqueuses dans les postes militaires, ont été expédiés par lots à la fin de mars au Centre de recherches pour la défense de Suffield, près de Medicine Hat (Alberta). La destruction se fera au moyen d'un incinérateur de conception spéciale. En décembre, la majorité des stocks composés de DDT aura été neutralisée grâce à cet incinérateur dont le coût est de \$150,000.

Le programme de neutralisation, rendu nécessaire par suite des restrictions imposées sur l'utilisation du DDT au Canada, est le fruit d'un travail de collaboration entre le Conseil de recherches pour la défense, le Chef du service de santé des Forces armées canadiennes et une industrie de Burlington qui s'est chargée de concevoir et de fabriquer l'incinérateur.

QUATRE ÉTAPES À FRANCHIR

La destruction de ce pesticide se fera en quatre étapes. On neutralisera tout d'abord, pour le compte du ministère de la Défense nationale, le pesticide qui se présente sous forme de solutions de DDT dans le kérosène et une partie des stocks de concentrés émulsifiables de DDT, pour ensuite s'attaquer aux insecticides chlorés stockés par d'autres ministères fédéraux; en troisième lieu, on neutralisera les quantités emmagasinées par les provinces, pour terminer enfin avec ce qui est entreposé par les villes et les municipalités du Canada.

Les spécialistes du Conseil de recherches pour la défense et ceux du ministère de la Défense nationale entreprenaient, il y a environ un an, des études sur la nécessité de construire cet incinérateur.

Tout a commencé quand le Centre de recherches pour la défense de Suffield a été prié d'entreprendre une étude sur tout ce qui s'était écrit à ce propos et de relever tout détail pertinent qui servirait à trouver un moyen de détruire les composés de DDT et d'hydrocarbures stockés par le Ministère.

L'incinérateur va ressembler à une canalisation de sept pieds de diamètre et de 15 pieds de longueur équipée d'un épurateur ayant la forme d'une tour d'une hauteur de 27 pieds et d'un diamètre de sept pieds. Toute l'installation aura l'allure d'un moteur à réaction mono-étage muni d'une tour verticale à son extrémité.

Les composés de DDT seront injectés dans l'incinérateur et pulvérisés dans un four réfractaire où ils seront brûlés complètement. L'eau, qui servira d'agent refroidisseur, pénétrera au sommet de la tour et passera à travers un filtre de Teflon. Cette eau servira à refroidir et à liquéfier les composés brûlés

qui s'échapperont de l'appareil sous forme d'acide dilué inoffensif.

L'incinération se fera à un rythme de cent gallons l'heure. On croit que si ce projet est mis en marche vers le 1er juillet, la neutralisation des stocks de surplus en DDT du Ministère devrait être terminée en décembre, puisqu'elle se poursuivra sans arrêt.

Une fois que les composés semblables de DDT en provenance des autres ministères fédéraux, des provinces et des municipalités auront été transportés au Centre de recherches pour la défense de Suffield pour incinération, les scientifiques détermineront ensuite les changements à apporter à l'appareil, en vue de permettre la destruction de DDT dont les composés à brûler sont différents.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DENTAIRE

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a annoncé récemment l'attribution d'une subvention fédérale à l'hygiène de \$13,000 à l'Association dentaire canadienne qui lui permettra de poursuivre une enquête entreprise sur la pratique de l'art dentaire au Canada.

Le groupe d'enquête recueillera des données fondamentales et procédera à l'analyse des questions suivantes: formation et emploi de la main-d'oeuvre dentaire, revenus du personnel dentaire, frais et honoraires des dentistes, conséquences de l'exercice collectif de l'art dentaire, facteurs influençant le choix d'un lieu d'exercice de la profession par un nouveau diplômé, et coût de la formation à l'art dentaire et de l'établissement d'une clientèle.

Les résultats de l'enquête aideront les gouvernements et les organismes de santé à planifier la préparation et la diffusion d'enquêtes sur l'art dentaire.

LE THÉÂTRE EN PLEIN AIR DE STRATFORD

Le Festival de Stratford inaugure cette année une nouvelle attraction: le Troisième Plateau; ce sera un "théâtre de plein air", qui donnera des spectacles dramatiques, de mimes et de marionnettes.

Michael Bawtree, directeur de l'atelier et adjoint du metteur en scène, présentera une nouvelle pièce d'Enrique Buenaventura, l'un des grands dramaturges latino-américains; intitulée *The Red Convertible*, ce sera la première fois qu'on l'interprétera en anglais.

Le Théâtre national des Marionnettes présentera des extraits de Shakespeare et les Marionnettes de Montréal se produiront dans des opéras, des ballets et d'autres compositions musicales, dont Hansel et Gretel, *Peter and the Wolf*, l'Apprenti sorcier, et *The Brave Little Tailor*.

Pour terminer la saison, Adrian Pecknold et son Théâtre canadien de mimes présenteront *Shapes and Shadows* sur la nouvelle scène du Festival.

FERTILISATION FORESTIÈRE

Il va bientôt être nécessaire, si l'on veut accélérer la croissance des arbres, de fertiliser certaines parties des 105,262,000 acres de terres forestières productives de l'Ontario. Les prévisions à long terme concernant la demande de bois indiquent que d'ici l'an 2,000, les besoins du Canada en produits dérivés du bois seront quatre fois et demie plus élevés qu'aujourd'hui. A l'heure actuelle, les chiffres sont de l'ordre de 45 millions de cunits (un cunit égale 100 pieds cubes).

Il existe un certain nombre de programmes destinés à fournir aux forestiers les renseignements dont ils ont besoin. L'un des plus importants, auquel participe le ministère ontarien des Terres et des Forêts, est l'Essai interprovincial de fertilisation forestière, qui sert à regrouper une masse de renseignements précis sur l'augmentation des taux de croissance que l'on peut obtenir grâce à la fertilisation du sol.

Les recherches ont commencé il y a plusieurs années lorsque les représentants des provinces de l'Est, du Gouvernement fédéral, de l'Institut de recherches des pâtes et papiers et d'un certain nombre d'universités se sont réunis pour étudier la possibilité de mettre au point une méthode commune de fertilisation forestière. Par la suite, un Comité technique a été chargé d'élaborer un modèle de projet et d'en surveiller la mise en oeuvre. Les provinces d'Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse participent aujourd'hui activement à ce programme.

MÉTHODE

La première phase consiste dans la sélection et l'aménagement de groupes de 12 lots choisis dans des peuplements de conifères, que l'on nomme collectivement une "installation". A l'intérieur de chaque lot on mesure tous les arbres sains ayant au moins deux pouces de diamètre avec une exactitude qui va jusqu'au centième de pouce.

L'année d'après, les lots sont engraisés au moyen d'un épandeur selon des mélanges et des quantités variables d'azote, de potassium et de phosphore. Les premières mesures destinées à noter l'accélération de la croissance seront faites cinq ans après la fertilisation. Les données obtenues seront envoyées à l'Institut de recherches des pâtes et papiers situé à Pointe Claire, Québec, qui les analysera et en fera l'interprétation.

FERTILISATION AÉRIENNE

Depuis 1967, le ministère des Terres et des Forêts étudie également les problèmes que pose l'épandage aérien des engrais. Il se prépare ainsi aux épandages de grande envergure qui seront peut-être nécessaires dans l'avenir. L'épandage aérien des fertilisants, bien que sous plusieurs rapports semblable à l'épandage des insecticides et des herbicides, en est différent par la quantité de produit que l'on emploie. L'épandage des herbicides se fait à raison de trois

gallons, c'est-à-dire trente livres, à l'acre, mais l'épandage des engrais se fait selon une proportion excédant actuellement 200 livres. Il est important de réduire le temps du chargement au minimum en raison du volume important du produit manipulé. Les districts forestiers de Sault-Ste-Marie et de Swastika ont tous deux mis au point des techniques visant cet objectif.

Le ministère fédéral des Pêches et des Forêts, l'Université de Toronto et l'Institut de recherches des pâtes et papiers ont également entrepris des études générales de fertilisation forestière en collaboration avec plusieurs sociétés de pâtes et papier. Ces études portent sur le temps optimum, le rythme et les méthodes de l'épandage et sur le cycle des substances nutritives. On essaie même de déterminer dans quelle mesure la fertilisation à grande échelle risquerait d'augmenter la pollution de l'environnement. Les forestiers du ministère font remarquer que même si la fertilisation des forêts ne semble pas devoir causer la pollution de l'eau, on prend soin d'éviter que des quantités excessives de ces substances ne tombent dans les cours d'eau ou les lacs.

TRAVAILLEURS ANTILLAIS AU CANADA

Des travailleurs saisonniers des Indes occidentales vont de nouveau être admis au Canada cet été pour aider les cultivateurs de l'Ontario à la récolte et à la mise en conserve des fruits et légumes.

Ce programme saisonnier a été renouvelé chaque année depuis 1966, afin de pallier l'insuffisance de travailleurs canadiens au moment où la demande est à son maximum dans ce domaine. Le programme est mené en collaboration avec les Gouvernements de la Jamaïque, de la Trinité-et-Tobago et de la Barbade.

On a étudié avec soin les effets que ce programme pourrait avoir sur l'effectif ouvrier canadien. Il ne nuira en rien aux travailleurs canadiens, ceux-ci ne pouvant suffire à la demande à cette époque précise. Nos étudiants, qui jouent un rôle important dans ces récoltes, doivent reprendre leurs études au collège ou à l'université au moment où l'activité est à son plus fort dans ce domaine. Sans les Antillais qui, eux, peuvent rester jusqu'à la fin des travaux, on aurait des difficultés considérables à faire les récoltes au fur et à mesure de la maturation.

Cette décision de poursuivre le programme en 1971 a été prise après consultation avec les représentants de l'industrie et du ministère de l'Agriculture de l'Ontario.

L'an dernier, 1,279 travailleurs des Indes occidentales ont été embauchés. Ce nombre représente seulement 5 pour cent du total des personnes placées par les Centres de main-d'oeuvre du Canada à cet effet. L'arrivée des travailleurs saisonniers permettra de stabiliser les périodes de pénurie de travailleurs durant cette saison.

Les conditions d'emploi sont les mêmes que l'an

dernier. La période de travail durera du 1er mai au 15 novembre. Les travailleurs qui y prennent part sont employés pour un minimum de six semaines ou pour toute la durée du programme. Les employeurs payent les frais de voyage aller-retour des travailleurs agricoles, leur assurent le logement et les repas pour lesquels les travailleurs versent \$1.70 par jour. Ces derniers doivent toucher au moins \$1.65 l'heure ou être rémunérés à tant la pièce, comme durant la saison de 1970.

EMPLOIS FÉDÉRAUX POUR LES FRANCO-PHONES

Le président du Conseil du Trésor, M. C. Drury, a annoncé à la Chambre des communes le 22 mars, que le Gouvernement a accordé la somme de 2 millions de dollars pour le recrutement de diplômés universitaires francophones et pour l'expansion de "certains programmes et projets ministériels comportant des postes où la langue de travail sera le français".

Voici, en partie, la déclaration de M. Drury:

...Dans la déclaration que j'ai faite le 9 mars dernier, devant le comité des prévisions budgétaires en général, j'ai énoncé la politique du Gouvernement qui consiste à rendre la Fonction publique graduellement plus représentative des deux principaux groupes linguistiques du Canada. "Par suite de cette politique, le Gouvernement se donne pour objectif fondamental d'assurer l'égalité des chances dans la Fonction publique aussi bien aux Canadiens de langue française qu'aux Canadiens de langue anglaise."

J'ai ensuite déclaré qu'on réaliserait cet objectif en accélérant la désignation progressive des emplois qui exigent une connaissance des deux langues ou une connaissance de l'une ou l'autre de ces deux langues, par l'augmentation et l'amélioration des moyens de formation linguistique aussi bien pour les anglophones que pour les francophones et par "le recrutement accéléré de francophones dans l'Administration et le perfectionnement de ceux qui s'y trouvent déjà."

J'ai fait remarquer que, pour réaliser ces objectifs, les ministères devraient adopter des plans de développement de la main-d'oeuvre soigneusement élaborés.

Ce programme représente une étape dans la voie de la réalisation d'une Fonction publique plus représentative de la population. Plus précisément, le Gouvernement se propose de répartir la somme de 2 millions de dollars entre dix ministères qui ont présenté des projets visant à étendre certains programmes qui contribueraient à réaliser les objectifs des programmes tout en offrant des emplois dans les secteurs de la Fonction publique où le français est normalement utilisé. Quant aux unités francophones expérimentales dont j'ai fait mention dans ma déclara-

tion du 9 mars, elles ne sont pas touchées par ce programme puisqu'elles n'ont pas encore été créées. Sur les 276 postes, 128 seront remplis par des stagiaires en administration; le reste sera composé de postes subalternes dans les domaines des sciences sociales, des sciences biophysiques et des sciences appliquées.

On propose de financer sur la caisse d'éventualités l'expansion projetée des programmes et, en particulier, l'augmentation du nombre d'emplois dans la Fonction publique.

ALUMINIUM EN INDE

L'industrie indienne de l'aluminium vient de faire un grand pas en avant grâce à l'ouverture d'une nouvelle fonderie, qui fait partie d'un complexe de transformation du minerai d'une valeur de soixante-cinq millions de dollars, située à Belgaum, dans l'État de Mysore, sur la côte occidentale de l'Inde. Cette fonderie va augmenter de 33,000 tonnes la capacité de production annuelle de la *Indian Aluminium Company*, dont la Société canadienne *Alcan Aluminium Limited* est le principal actionnaire; le reste des actions est détenu par plus de cinq mille actionnaires indiens. La capacité de production passera bientôt à 45,000 tonnes pour s'élever plus tard jusqu'à 110,000 tonnes. Cette nouvelle usine fait passer la capacité de production totale de la *Indian Aluminium Company* à 77,000 tonnes, soit plus d'un tiers de la production nationale totale.

La fonderie et l'usine de fabrication d'aluminium de Belgaum, ainsi que les installations d'extraction de la bauxite situées tout près de là, sont les installations les plus importantes du futur complexe à être déjà en exploitation. Près de Bombay, l'usine de rouleaux de feuilles d'aluminium de Kalwa produit des feuilles ordinaires ou décoratives.

La Société Alcan a participé à la longue période de croissance de la société indienne en lui fournissant des capitaux, des connaissances techniques et une aide en matière de gestion. Elle a également souscrit au projet actuel une somme supplémentaire de six millions de dollars et la Société pour l'expansion des exportations a prêté 5.5 millions pour couvrir les achats de matériel canadien. Les deux tiers des capitaux nécessaires à la réalisation du projet, c'est-à-dire environ 40 millions de dollars, viennent d'investisseurs indiens et la Banque *Import-Export* des États-Unis a fait des prêts de douze millions de dollars pour couvrir les achats de matériel américain. Il reste encore, de la somme totale prévue pour les dépenses, près de quinze millions à utiliser en 1971-1972, et ce montant servira en grande partie à construire, près de Bombay, une usine de production de feuilles d'aluminium d'une capacité de 15,000 tonnes par an.